

LE KIT PDF

VERMINE & POT DE BEURRE

l'histoire des Belges d'ici et d'ailleurs

FABRICATION

1. Imprimez votre kit PDF « Vermine & Pot de beurre » au format A4 et à 100% sur une imprimante couleur de qualité. Choisissez de préférence un papier épais entre 120 et 160 gr/m² et imprimez chaque page sur une seule face (pas de recto/verso).
2. Pliez chacune des pages « Cartes du jeu » dans le sens de la longueur le long du trait blanc entre les deux flèches « pli ».
3. Encollez une des faces intérieures de votre pli (papier vierge) et refermez votre demi-page A4 sur elle-même.
4. Laissez sécher vos pages pliées et collées de préférence entre deux gros livres.
5. Une fois sèches découpez vos pages pliées et collées suivant les pointillés. Vous obtiendrez un superbe jeu de 47 cartes comportant au recto l'intitulé d'un événement historique avec son illustration et au verso la date de l'événement avec une présentation sommaire de celui-ci.
6. Lisez les règles du jeu. À vous de jouer!



Centre Régional de Verviers pour
l'intégration des personnes étrangères
ou d'origine étrangère
Rue de Rome, 17 - 4800 Verviers
Tel : 087/35.35.20 - Fax : 087/35.55.20
Courriel: perso@crvi.be - site: www.crvi.be

avec le soutien de



Wallonie



Fonds social européen

CHRONI
CARDS

Sur base du jeu ChroniCards,
avec l'accord de la maison d'édition

VERMINE & POT DE BEURRE

l'histoire des Belges d'ici et d'ailleurs

INTRODUCTION

Le Centre Régional de Verviers pour l'Intégration (C.R.V.I.) est l'un des 8 centres chargés d'appliquer la politique d'intégration de la Région wallonne. Parmi ses missions, il est chargé de sensibiliser le public scolaire, étudiant ou en formation à différentes thématiques spécifiques telles que la promotion d'une société inclusive et égalitaire, la promotion du « vivre ensemble », ainsi que la lutte contre les discriminations et le racisme.

Dans cette optique, il nous paraît plus que jamais opportun de proposer un outil à destination des professionnels qu'ils soient enseignants, travailleurs sociaux ou animateurs socio-culturels. La vocation première de cet outil est de soutenir un débat ayant pour point de départ les phénomènes migratoires de et vers la Belgique.

De manière ludique, cet outil permet de retracer l'histoire de la Belgique sous un angle original et peu médiatisé: les mouvements d'émigration et d'immigration qui ont façonné, de 1830 à aujourd'hui, le visage de la société belge.

Dans le cadre de l'élaboration de cet outil, nous avons eu la chance de pouvoir compter sur la collaboration de Madame Anne Morelli, historienne, Professeur à la Faculté de Philosophie et de Sciences sociales de l'Université Libre de Bruxelles. Elle est l'auteure de deux ouvrages sur le sujet intitulés « *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours* » et « *Les Émigrants belges* » (éditions Couleurs Livres).

Vermine & Pot de Beurre, l'histoire des Belges d'ici et d'ailleurs est une parenthèse récréative qui permet de soulever des questions de société importantes, un temps consacré à une mise en perspective d'évènements d'actualité; un outil modulable selon le temps que vous pouvez consacrer à cette matière.

Une fiche pédagogique permettant aux professionnels d'alimenter la réflexion est téléchargeable sur notre site www.crvl.be, rubrique « publication ».

L'équipe du C.R.V.I., formée à la sensibilisation sur ces thèmes, peut également accompagner gratuitement la mise en place du jeu par une animation.

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER LE C.R.V.I.

Adresse : rue de Rome 17 à 4800 Verviers.

Téléphone : 087/35 35 20

RÈGLES & CONSIGNES DU JEU

De 3 à 6 joueurs

MATÉRIEL

47 cartes comportant au recto l'intitulé d'un événement historique avec son illustration et au verso la date de l'évènement avec une présentation sommaire de celui-ci.

TEMPS ESTIMÉ PAR PARTIE

30 à 40 minutes

BRÈVE DESCRIPTION DU JEU

Lorsque c'est son tour, le joueur doit poser une de ses cartes dans un rapport chronologique avec les autres cartes présentes sur la ligne du temps. Puis il la retourne pour vérifier la date de l'évènement.

Si la carte est bien placée chronologiquement, elle reste en place et le tour du joueur s'arrête là.

Dans le cas contraire, la carte est défaussée et le joueur en pioche une nouvelle avant de passer son tour.

Le premier joueur qui arrive à se débarrasser de sa dernière carte a gagné la partie.

PRÉPARATION

1. Mélanger les 47 cartes face Illustration vers le haut.
2. Distribuer 3 cartes par joueurs. Chaque joueur dépose ses cartes devant lui. Il ne peut pas regarder le verso qui comporte la date, ni la montrer aux autres joueurs !
3. Les cartes restantes constituent la « pioche ». La première carte de la pioche est retournée face « date et résumé » vers le haut. Il s'agit de la carte repère chronologique qui servira de base à la constitution progressive d'une ligne du temps.

LA PARTIE

1. Le joueur le plus jeune commence la partie, en choisissant une de ses 3 cartes. Il lit l'intitulé de cette carte aux autres joueurs et doit situer chronologiquement (avant ou après) l'évènement présenté sur la carte repère.
2. Une fois son choix fait, il dépose sa carte
3. Une fois la carte déposée face « Intitulé/Illustration » vers le haut, il la retourne pour vérifier si son choix est correct. Il lit la date et la présentation de l'évènement aux autres joueurs.
4. Si le joueur a placé correctement sa carte, il la laisse dans la ligne du temps. Le joueur suivant (dans le sens des aiguilles d'une montre) tente à son tour de placer une de ses cartes en rapport chronologique aux autres cartes présentes sur la table.
5. Si le joueur n'a pas correctement placé sa carte, il la place sous le paquet de pioche. Il prend la première carte de la pioche, l'ajoute à son jeu et passe son tour.
6. Le premier joueur qui parvient à se débarrasser de ses cartes gagne la partie.
7. La partie prend fin lorsqu'il ne reste plus qu'un joueur ayant des cartes en main.

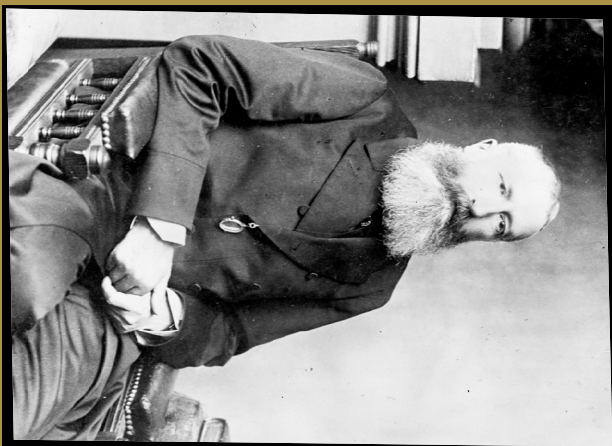




Premier texte de loi belge concernant les étrangers

1830 Premier texte de loi belge concernant les étrangers

Dès la naissance de la Belgique, on trouve, dans la Constitution, un article de loi (art 128) disant : « Tout étranger qui se trouve sur le territoire de la Belgique jouit de la protection accordée aux personnes et aux biens sauf exception prévues par la loi. »



Léopold II

1865 Léopold II

Le second roi des Belges accède au trône.



Congo, propriété du Roi des Belges



1885 Congo, propriété du Roi des Belges

Suite à la *Conférence de Berlin*, réunissant 14 chefs d'état de l'époque, l'actuel Congo devient propriété privée de Léopold II, roi des Belges.

L'administration que Léopold II avait organisée afin d'extraire les richesses du sol congolais obligeait les hommes et les enfants à travailler.

Quand ils refusaient, l'administration contraignait les hommes en organisant l'enlèvement des femmes dans les villages, ou dans certaines situations en mutilant ceux qui s'obstinaient en leur coupant la main.



Belges du Wisconsin : Les Belges émigrent aux États-Unis

1906 Belges du Wisconsin : Les Belges émigrent aux États-Unis

Durant les 80 premières années de l'existence de la Belgique, une partie de la population belge quitte le pays (émigration). Ils partent vers la France, la Russie et les États-Unis pour trouver du travail.

Aujourd'hui encore, des populations d'origine wallonne vivent encore au Wisconsin (USA) et parlent le wallon.

Entre 1906 et 1913, les registres de populations des USA relèvent l'arrivée de migrants belges dont le nombre varie entre 20.000 et 50.000 arrivants.



Le Congo devient une colonie belge



1908 Le Congo devient une colonie belge

Un an avant sa mort, le Roi Léopold II, lègue par testament le territoire du Congo à l'État belge.

Le 15 novembre 1908, le Parlement belge accepte et applique ce testament.

Par conséquent, la Belgique peut annexer officiellement ce territoire qui devient alors le *Congo belge*.



Le patronat minier belge cherche de la main d'œuvre à l'étranger

1910 Le patronat minier belge cherche de la main d'œuvre à l'étranger

Parmi les ouvriers wallons, habituellement mineurs de père en fils, certains se révoltent contre leurs conditions de vie et de travail. Ils veulent un autre avenir pour leurs enfants.

Les patrons vont donc aller chercher de la main-d'œuvre dans d'autres pays d'Europe du sud (Espagne, Italie...) et dans le nord de l'Afrique.



Première guerre mondiale

1914-1918 Première guerre mondiale

À la suite de la Première Guerre mondiale, une partie importante de la Belgique est détruite.

Il faut reconstruire les routes, les usines, les logements ainsi que les bâtiments publics belges qui ont été détruits ou gravement endommagés.

Les travailleurs belges sont moins nombreux à accepter de descendre dans les mines. De plus, on estime qu'entre 1.300.000 et 1.500.000 Belges ont fui le pays durant cette période. Une partie d'entre eux ne reviendront jamais.



On fait appel aux Polonais pour travailler dans nos mines



1920 On fait appel aux Polonais pour travailler dans nos mines

Pour faire face au manque de main-d'œuvre dans les mines, la Belgique fait appel à des travailleurs étrangers venant de France, d'Italie, d'Algérie, de Hongrie, de Yougoslavie ou de Pologne.

La population polonaise qui arrive en Belgique est composée de travailleurs qui vivent la misère dans les campagnes.

Les Polonais, comme les autres migrants, quittent leur terre natale pour trouver un travail dans des pays industrialisés.



Le krach boursier de Wall Street



1929 Le krach boursier de Wall Street

Le krach boursier de Wall Street entraîne une crise économique sans précédent à l'échelle mondiale.

Ses conséquences ne se font pas attendre : en Europe les faillites se succèdent et le taux de chômage grimpe.

Du jour au lendemain, les travailleurs étrangers que nous avons appelés ne sont plus les bienvenus en Belgique.



Première politique
d'immigration en Belgique

1930 Première politique d'immigration en Belgique

Selon un Arrêté royal du 31 décembre 1930 :

Les étrangers doivent obtenir une autorisation du Ministère de la Justice pour venir en Belgique. De plus, pour obtenir cette autorisation, ils doivent présenter un contrat de travail délivré par un employeur belge.

C'est ce que l'on appelle la « **double autorisation préalable** ».

Il s'agit de la première politique d'immigration initiée par l'état belge.



Deuxième guerre mondiale



1940-1945 Deuxième guerre mondiale

Durant cette guerre, il y a paradoxalement moins de morts belges que durant la première.

Les conditions de travail dans les mines ne se sont pas améliorées et la population belge est toujours aussi réticente pour y travailler.

Si on estime qu'entre 1.500.000 et 2.000.000 de Belges ont fui le pays durant les premiers jours de la guerre (l'exode), la grande majorité d'entre eux reviendront vivre rapidement en Belgique dans les années qui suivront la fin de la guerre.



Des prisonniers dans les mines belges



1940-1945 Des prisonniers dans les mines belges

Après la fin de la guerre, il faut reconstruire le pays, relancer les différents secteurs industriels (métallurgie, textile...). Or, ces secteurs ne peuvent pas satisfaire la demande, car on manque de charbon.

Durant la guerre, les prisonniers polonais et soviétiques avaient été envoyés dans les mines belges pour y travailler.

En 1944, ils seront remplacés par les prisonniers allemands, la main-d'œuvre belge refusant de travailler aux conditions des mines belges.

Des prisonniers de guerre allemands continueront à y travailler jusqu'en 1947.



Accord bilatéral entre la Belgique et l'Italie



1946 Accord bilatéral entre la Belgique et l'Italie

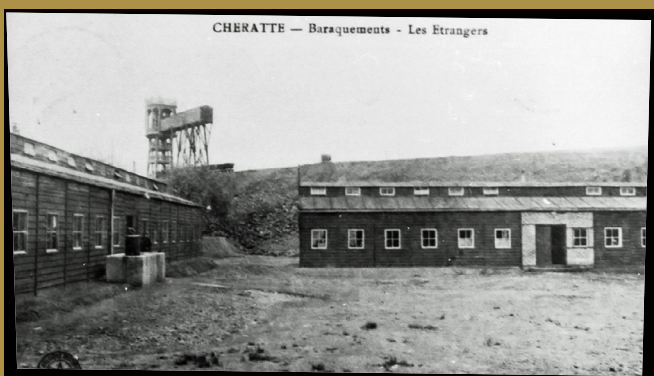
Après la Seconde Guerre mondiale, la guerre économique du « charbon et de l'acier » fait rage. Ces matériaux sont la base de l'économie pour reconstruire l'Europe d'après-guerre.

La Belgique a besoin de travailleurs dans ses mines, car la population belge ne veut plus y redescendre aux conditions offertes.

Le gouvernement belge de l'époque signe alors un accord avec le gouvernement italien : pour chaque travailleur envoyé par le gouvernement italien, la Belgique s'engage à lui vendre un nombre déterminé de kilos de charbon.



Organisation des habitations des travailleurs immigrés



1946 Organisation des habitations des travailleurs immigrés

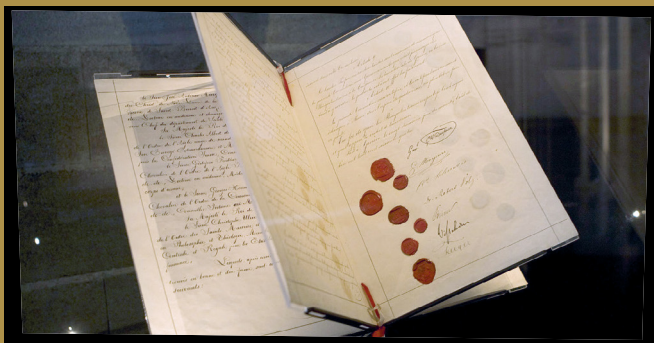
Si la Belgique et le patronat belge ont besoin de main-d'œuvre étrangère, ils n'organisent pas les conditions d'accueil de ces personnes.

On décide de loger les travailleurs étrangers dans les camps de prisonniers laissés par les Allemands après leur défaite.

Des familles entières se côtoieront dans ces baraquements, sans isolation, sans eau chaude et dans des conditions d'hygiène déplorables.



Signature de la convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre



1949 Signature de la convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre

Les Conventions de Genève sont des traités internationaux fondamentaux dans le domaine du droit international humanitaire. Elles définissent des règles de protection des personnes en cas de conflit armé, notamment les soldats, les blessés, les prisonniers de guerre, mais aussi les civils et leurs biens.

La première Convention de Genève date de 1864.

Cependant les textes en vigueur aujourd'hui ont été écrits après la Seconde Guerre mondiale.



Catastrophe du Bois du Cazier



1956 Catastrophe du Bois du Cazier

Suite à un incendie qui s'est déclaré dans la mine du Bois du Cazier, 262 mineurs de 12 nationalités différentes meurent dans cette catastrophe. Parmi eux 136 Italiens.

Cet accident fait prendre conscience à l'opinion publique des conditions dans lesquelles les travailleurs immigrés sont accueillis.

Le gouvernement italien de l'époque ouvre également les yeux sur les conditions de vie et de travail de ses compatriotes.

Il met fin à l'accord bilatéral avec la Belgique.



Accord bilatéral entre la Belgique et l'Espagne



1956 Accord bilatéral entre la Belgique et l'Espagne

Toujours en recherche de main-d'œuvre à l'étranger, la Belgique signe d'autres accords bilatéraux.

Elle signe un accord avec l'Espagne de Franco pour qu'elle envoie ses travailleurs dans nos mines.



Accord bilatéral entre la Belgique et la Grèce



1956 Accord bilatéral entre la Belgique et la Grèce

Toujours en recherche de main-d'œuvre à l'étranger, la Belgique signe d'autres accords bilatéraux.

Elle signe un accord avec le Gouvernement grec pour qu'il envoie ses travailleurs dans nos mines.



Dernier « zoo humain » en Belgique

1958 Dernier « zoo humain » en Belgique

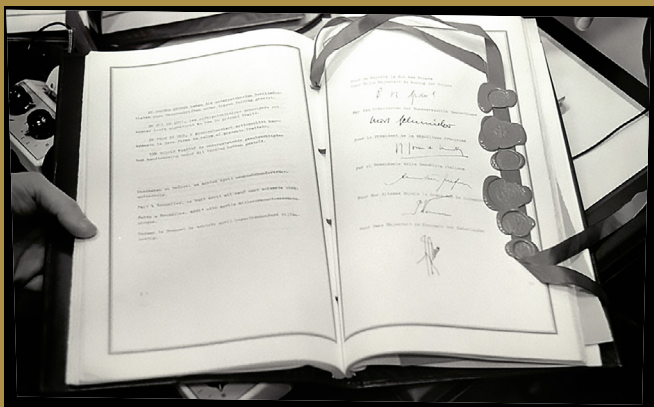
L'Exposition Internationale qui se déroule à Bruxelles en 1958 propose aux visiteurs un « jardin d'acclimation », autrement dit un tardif « zoo humain ».

Les expéditions coloniales du XIX^e siècle sont revenues en Europe et aux États-Unis avec des indigènes vivant dans ces territoires colonisés. Ces populations étaient emmenées pour être exposées. Le grand public occidental payait une entrée pour pouvoir venir voir ces êtres humains vivant dans des enclos.

C'est à travers ces « zoos humains » que la population vivant en Occident a développé sa vision des Africains.



Traite de Rome : construction européenne



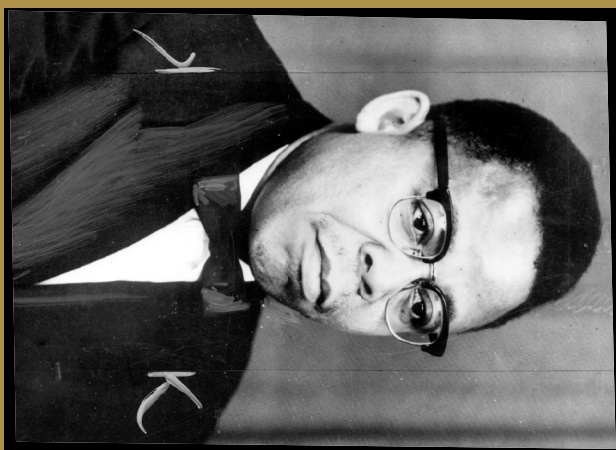
1958 Traite de Rome : construction européenne

Le Traité de Rome prévoit la libre circulation des marchandises, des capitaux et des travailleurs ressortissants de la Communauté Économique Européenne (C.E.E.).

Ce traité permet aux travailleurs étrangers provenant d'un pays de la C.E.E. de prétendre aux mêmes droits que les travailleurs nationaux (sauf pour les emplois publics). Cela concerne 62 % des travailleurs étrangers en Belgique.

Ce traité ne vise pas les étrangers cherchant un emploi ou ayant perdu leur travail sur le territoire de la C.E.E.





Indépendance du Congo

1960 Indépendance du Congo

Le 30 juin 1960 l'indépendance de la « République du Congo » est proclamée.

Joseph Kasa-Vubu en est le Président et Patrice Lumumba le 1^{er} Ministre. Il sera assassiné le 17 janvier 1961 avec des complicités belges.



Accord bilatéral entre la Belgique et le Maroc



1964 Accord bilatéral entre la Belgique et le Maroc

Toujours en recherche de main-d'œuvre à l'étranger, la Belgique signe d'autres accords bilatéraux. Elle signe un accord avec le Gouvernement marocain pour qu'il envoie ses travailleurs dans nos mines. Pour les motiver, la Belgique développera une campagne de promotion de la vie dans notre pays intitulée « *Bienvenue en Belgique* ».

Cette campagne visera en priorité les villages marocains, où la proportion d'analphabètes est plus importante. De cette manière, la Belgique veut attirer des travailleurs qui sont moins engagés politiquement et syndicalement.



Accord bilatéral entre la Belgique et la Turquie



1964 Accord bilatéral entre la Belgique et la Turquie

Toujours en recherche de main-d'œuvre à l'étranger, la Belgique signe d'autres accords bilatéraux. Elle signe un accord avec le Gouvernement turc pour qu'il envoie ses travailleurs dans nos mines. Pour les motiver, la Belgique développera une campagne de promotion de la vie dans notre pays intitulée « *Bienvenue en Belgique* ».

Cette campagne visera en priorité les villages turcs, où la proportion d'analphabètes est plus importante. De cette manière, la Belgique veut attirer des travailleurs qui sont moins engagés politiquement et syndicalement.



Politique de regroupement familial



1964 Politique de regroupement familial

L'État belge veut éviter que les travailleurs étrangers ne partent vers d'autres pays qui les paieraient mieux.

La campagne « *Bienvenue en Belgique* » veut notamment persuader les femmes de travailleurs immigrés de venir rejoindre et de s'établir en Belgique avec leur famille. Elle vante les conditions de vie en Belgique : protection sociale, logements de qualité, accès à l'électroménager moderne.

Cette campagne a trois objectifs :

- stabiliser la main-d'œuvre sur le territoire belge ;
- favoriser la consommation des ménages en Belgique ;
- développer la démographie sur notre territoire.



pli



Accord bilatéral entre la Belgique et la Tunisie



1969 Accord bilatéral entre la Belgique et la Tunisie

Toujours en recherche de main-d'œuvre à l'étranger, la Belgique signe d'autres accords bilatéraux.

Elle signe un accord avec le Gouvernement tunisien pour qu'il envoie ses travailleurs en Belgique. Beaucoup d'entre eux travailleront à la S.T.I.B.



Crash pétrolier



1973 Crash pétrolier

La situation économique mondiale subit un choc économique énorme. Les pays arabes, dont le sol contient la majorité de la production mondiale de pétrole, décident de s'allier face aux puissances occidentales.

Cette situation entraîne une montée spectaculaire du prix du pétrole qui, par effet de domino, engendre une crise économique mondiale.

Les entreprises belges subissent, comme le reste du monde, ses conséquences : les faillites se succèdent, les licenciements pleuvent et le taux de chômage monte très rapidement.



Arrêt officiel de la politique belge d'immigration par le travail



1974 Arrêt officiel de la politique belge d'immigration par le travail

À la suite de la crise du pétrole, la Belgique vote une loi mettant fin à l'immigration par le travail ainsi que la fin des accords bilatéraux avec l'ensemble des pays concernés.



Vote de la loi Moureau : première loi antiraciste



1981 Vote de la loi Moureau : première loi antiraciste

Cette loi a été votée suite à une série d'attentats racistes et antisémites. Elle tend à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie.

Elle sanctionne :

- L'incitation à la haine ;
- Le refus de fournir un bien ou un service ;
- L'appartenance à un groupe qui pratique la discrimination.



pli

Vote de la loi Gol
introduisant le Droit du sol**1984** Vote de la loi Gol introduisant le Droit du sol

Cette loi facilite les conditions d'accès à la nationalité belge pour la troisième génération.

- La procédure de naturalisation est simplifiée (mais il faut montrer une « volonté d'intégration »)
- Le droit du sol est instauré :
 - Les enfants nés en Belgique de parents nés en Belgique sont Belges ;
 - Les enfants de mère belge sont Belges.

Vague de construction
de centres fermés**1988** Vague de construction de centres fermés

La détention des personnes en centre fermé dépend de la loi du 15 décembre 1980 portant sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

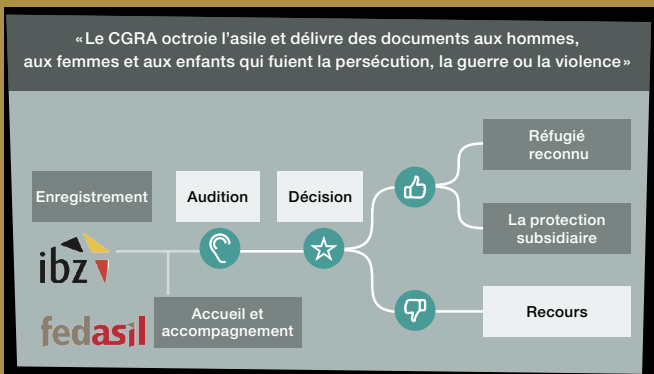
Les centres fermés pour étrangers en situation irrégulière sont gérés par l'Office des Étrangers. Environ 8 000 personnes sont enfermées chaque année en vue de leur expulsion ou de leur refoulement. Deux de ces centres, situés dans l'enceinte de l'aéroport international (Centre 127 et 127 bis), ont pour vocation de détenir des étrangers qui ne sont pas en possession des documents nécessaires pour accéder au territoire, ou parce que l'administration souhaite éclaircir les motifs de leur voyage.

**Fin de la guerre froide****1989** Fin de la guerre froide

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'URSS et les USA se partageaient le monde au travers d'une guerre latente nommée « guerre froide ». Cette dernière se caractérise par des menaces et des conflits entre les pays alliés de ces deux grandes puissances qui, quant à elles, organisent une course à l'armement.

En 1989, la destruction du mur de Berlin est présentée comme le symbole de la victoire du monde capitaliste (USA) sur le monde communiste (URSS).

On imagine alors que la paix au niveau mondial va pouvoir être envisagée.

**Création du commissariat royal
à la politique des immigrés****1989** Création du commissariat royal
à la politique des immigrés

Suite à un succès important du Vlaams Blok aux élections, les immigrés sont présentés comme responsables de tous les problèmes de la Belgique.

En réaction à la montée de l'extrême droite, l'État belge crée le Commissariat royal à la politique des immigrés. Il est chargé d'analyser les demandes d'asile et de rendre une réponse pour chaque dossier. Dans son 1^{er} rapport, celui-ci formule pour la première fois une définition de l'intégration mettant l'accent sur la dimension culturelle. Il reconnaît l'existence des discriminations et manifeste une volonté de lutter contre celles-ci.



Guerre en Yougoslavie



1991 Guerre en Yougoslavie

Au départ d'aspirations géopolitiques de l'OTAN et de tensions ethniques locales, la guerre en Yougoslavie a été l'un des conflits les plus meurtriers depuis la fin de la guerre froide. Elle entrainera l'éclatement de la Yougoslavie en différents états.

Ce conflit a provoqué la mort de 300.000 personnes et la déportation de 4.000.000 d'autres aux portes de l'Europe.

Ce conflit, comme tous ceux qui ont eu lieu depuis lors, va changer la nature de l'immigration en Europe et plus particulièrement en Belgique : le nombre de réfugiés fuyant les guerres va se multiplier.



Le génocide rwandais



1994 Le génocide rwandais

L'un des conflits les plus meurtriers qui suit la fin de la guerre froide est le génocide rwandais.

En 4 mois, cette guerre civile a fait 600.000 victimes, surtout issues de l'ethnie *Tutsi*.

Ce conflit va changer la nature de l'immigration en Europe et plus particulièrement en Belgique : le nombre de réfugiés fuyant les guerres va se multiplier.



Sémira Adamu



1998 Sémira Adamu

Cette jeune Nigériane avait fui son pays, car elle refusait un mariage forcé à un sexagénaire polygame réputé violent. Sa demande d'asile refusée, Sémira Adamu a été placée en centre fermé avant son rapatriement. Après trois tentatives infructueuses pour la ramener au Nigéria, les policiers ont utilisé la technique dite « du coussin ». Elle consistait à appuyer la tête d'une personne contre un coussin jusqu'à ce qu'il s'évanouisse. Sémira Adamu n'y surviva pas. Le comité belge qui défendait la cause des réfugiés placés en centres fermés fera du cas de Sémira Adamu un symbole et sa mort provoquera un séisme tant politique que dans l'opinion publique.



Grande vague de régularisation des sans-papiers



1999 Grande vague de régularisation des sans-papiers

Suite à la mort de Sémira Adamu, des citoyens se mobilisent en faveur des réfugiés à travers la naissance d'un mouvement national pour la régularisation des sans-papiers et des réfugiés.

En décembre 1999, une loi votée par le parlement va permettre à des sans-papiers d'être régularisés. Entre 40.000 et 45.000 personnes en bénéficieront.



Le Traité d'Amsterdam met en œuvre l'Espace Schengen : la liberté de circulation est théoriquement garantie pour les citoyens de l'U.E.



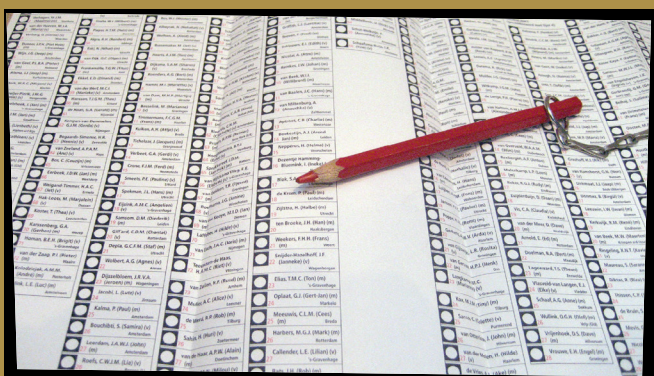
1999 Le Traité d'Amsterdam met en œuvre l'Espace Schengen : la liberté de circulation est théoriquement garantie pour les citoyens de l'U.E.

L'Espace Schengen comprend 26 États européens et devrait fonctionner comme un espace unique en matière de voyages internationaux et de contrôles frontaliers sans contrôle des frontières internes.

Néanmoins, un État peut rétablir un contrôle à ses frontières en cas de danger grave pour la sécurité du pays, ce qui est le cas de la France, par exemple, après les attentats de 2015.



Droit de vote aux élections communales pour les étrangers venant de l'un pays de l'U.E.



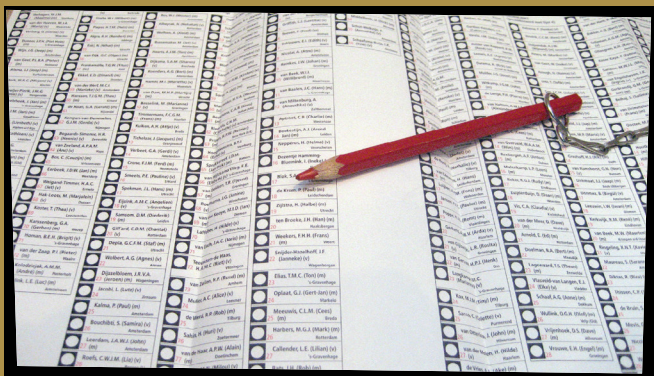
2000 Droit de vote aux élections communales pour les étrangers venant de l'un pays de l'U.E.

Les ressortissants de l'Union européenne ont le droit de vote et d'éligibilité aux élections communales et européennes sans autre condition de durée de résidence que les Belges.

Les ressortissants U.E. doivent s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter, alors que l'inscription est automatique pour les Belges.



Droit de vote aux élections communales pour les étrangers venant d'un pays hors U.E.



2004 Droit de vote aux élections communales pour les étrangers venant d'un pays hors U.E.

Les ressortissants des États non européens ont le droit de vote après 5 ans de résidence légale, mais pas le droit d'éligibilité, et aux élections communales uniquement. Outre l'inscription sur les listes électorales, les ressortissants de pays tiers (hors U.E.) doivent signer un document par lequel ils s'engagent à respecter la Constitution et les lois belges, et la Convention européenne des droits de l'homme.



Création de Frontex : Système de surveillance des frontières de l'Union européenne



2004 Création de Frontex : Système de surveillance des frontières de l'Union européenne

Frontex est l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne.

La mission de Frontex est d'aider les États membres à mettre en œuvre les règles relatives aux frontières extérieures et à coordonner leurs opérations dans la gestion de ces frontières extérieures.

Le budget de Frontex provient de subventions de l'Union européenne, 285 millions d'euros étant fournis dans le cadre d'un programme spécifique 2007-2013.



Maggie De Block, secrétaire d'État à l'Asile, à l'Immigration et à l'Intégration sociale



Drame de Lampedusa



Vote d'un décret wallon instaurant un parcours d'accueil à destination des populations primo-arrivantes

Théo Franken, secrétaire d'État à l'asile et aux migrations



2011 Maggie De Block, secrétaire d'État à l'Asile, à l'Immigration et à l'Intégration sociale

Nomination de Maggie De Block comme secrétaire d'État à l'asile. Durant son mandat, elle accéléra le traitement des dossiers de demandeurs d'asile, notamment en augmentant la liste de pays dits sûrs et donc, d'où les personnes n'ont pas accès à l'asile.

Entre 2011 et 2014, Maggie De Block a accordé le statut de réfugié, en moyenne, à 27% des demandeurs d'asile.



3 octobre 2013 Drame de Lampedusa

La situation géographique de l'île, point le plus au sud du territoire italien, en a fait un lieu de débarquement privilégié pour les migrants clandestins, qui tentent de gagner l'Europe depuis les côtes africaines.

Le 3 octobre 2013, un bateau de 500 personnes prend feu alors qu'il tentait de rejoindre les côtes de l'île, 150 personnes seulement ont pu être sauvées.



2014 Vote d'un décret wallon instaurant un parcours d'accueil à destination des populations primo-arrivantes

Suite aux tensions politiques au sein du Gouvernement wallon, compétent en matière d'intégration des personnes étrangères, celui-ci se dote de son premier outil d'intégration active à travers l'instauration du *Parcours d'Accueil*.

Ce dernier définit plusieurs étapes obligatoires que toute personne ressortissante d'un pays hors U.E. (excepté la Turquie) devra suivre à partir de son inscription dans une commune.

En 2016, ce décret subit une première modification, élargissant la base obligatoire que chaque personne devra suivre (cours de français, suivi d'insertion socioprofessionnelle, modules de citoyenneté).



2014 Théo Franken, secrétaire d'État à l'asile et aux migrations

Nomination de Théo Franken au poste de secrétaire d'État à l'asile et aux migrations. Sa nomination est marquée par un contexte lié aux conflits en Syrie et à la crise humanitaire qui a suivi.

Il durcit la politique mise en place notamment en accentuant les contrôles et en restreignant l'accès à l'asile et à la nationalité.



pli

La guerre en Syrie



2015 La guerre en Syrie

La guerre en Syrie pousse 6.000.000 de Syriens à fuir leur pays. Ce conflit provoque la fuite d'une vague humaine propulsée sur les routes. À elle seule, la Turquie accueille 2.500.000 demandeurs d'asile, le Liban 1.172.000.

En 2015, en Belgique, 7.556 demandes d'asile ont été introduites par des Syriens.



La crise humanitaire



2015 La crise humanitaire

On parle de crise humanitaire suite aux situations des personnes tentant de rejoindre l'Europe. Certains camps se trouvent en Libye, d'autres en Hongrie où les réfugiés sont entassés dans des camps aux portes de l'Europe dans des conditions sanitaires déplorables.

Sur le sol européen, la «jungle de Calais» a regroupé les migrants qui, suite à la fermeture du centre de Sangate, survivaient en tentant de rejoindre le sol britannique.



Aylan



2015 Aylan

Pendant la seule année 2015, 2.850 réfugiés ont trouvé la mort ou ont été portés disparus lors de leur traversée de la Méditerranée. En 2014, ils étaient plus de 3000 réfugiés à périr de la même manière. Depuis 2000, les chiffres officiels avancés font état de 20.000 réfugiés morts en Méditerranée.

Il faut malheureusement attendre la publication de la photo montrant le petit Aylan, décédé, sur une plage grecque, pour que l'opinion publique prenne conscience (pour un court moment) du sort des candidats réfugiés qui fuient un conflit ou un danger de mort sur le continent africain ou au Moyen-Orient.



pli